

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU**

**Séance du 11 avril 2024, au lieu habituel, à 19h00**

**Date de la convocation : 03 avril 2024**

**Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 1

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul, Pierre PHILIPON, Mme SCIORTINO Pascale.

**Procuration (s) :**

**Absent :** M. WENGER Stéphane

**Secrétaire de séance :** M .Pierre PHILIPON

**2024-24 Affectation du résultat Budget principal commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 649.17
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 765.17
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>705 414.34</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-267 547.21
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-385 137.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>652 684.21</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>705 414.34</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	652 684.21
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	52 730.13
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le Maire  
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	2
	CONTRE	0
	POUR	10